

Province de Québec
Municipalité du Village de Kingsbury

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 4 juillet 2023 à 19h00, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Pierre Bail, conseiller
Myriam Baum, conseillère,
Suzanne Bédard, conseillère,
Claire Morazain, conseillère,
Marc Saumier, conseiller,
Tommy Vaillancourt, conseiller,
formant ainsi quorum sous la présidence de la mairesse Martha Hervieux.

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés à 19h par la mairesse Martha Hervieux. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2023-07-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Myriam Baum:

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 13,2. Varia les items suivants :

- a. Décès M. Gilles Boisvert
- b.
- c.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023
4. Première période de questions (10 minutes)
NOTE : Les points 3 et 4 seront intervertis
5. Finances
6. Suivis
 - a. Taxes en souffrance
 - b. Internet municipalité
 - c. Arbres
 - d. COGESAF
 - e. Ménage
 - f. Livres
 - g. Audit

7. Correspondances

- 7.1 Salle communautaire

8. Sécurité publique

- 8.1 Zone de 30km/h
- 8.2 Résolution CAUCA

9. Transport (voirie)

- 9.1 Emploi d'été Canada pour étudiant
- 9.2 Contrat ponceau chemin Valley
- 9.3 Contrat Virée rue des Ormes
- 9.4 Contrat patinoire

10. Hygiène du milieu (aqueduc et égout)

11. Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Passerelle barrage
- 11.2 Drapeaux et mâts
- 11.3 Refuge
- 11.4 Demande de modification des activités reconnues comme activité de compostage domestique par le MELCCFP (rés.)
- 11.5 Entretien des terrains

12. Loisirs et culture

- 12.1 Salon de la lutherie
- 12.2 Pays de l'ardoise

13. Autres

- 13.1 MRC du VSF - Comité vélo/ Projet signature
- 13.2 Décès M. Gilles Boisvert
- 13.3 Rapport des comités
 - a. Comité Salle communautaire
 - b. Comité Terrain de jeux
 - c. Comité Sécurité civile
 - d. Comité Gestion des eaux pluviales
- 14. Deuxième période de questions (10 minutes)
- 15. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

3. Première période de questions (10 minutes)

Remise d'un diplôme de reconnaissance à Émile Giroux et Marianne Blais qui ont terminé leurs études primaires. Ces deux citoyens.nes de Kingsbury. Un plant d'arbre leur a aussi été remis ainsi qu'un certificat-cadeau de 30\$ à la pharmacie de Richmond et chez Renaud-Bray.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023.

Les élu.e.s ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023, il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-03

5. Finances

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 15 412,33\$ pour juin 2023.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèque	Qui	Quoi	Montant
Desj.	Sylvain Demers	Service Mai 2023	426,84
Desj.	Eurofins Env.	Analyse eau potable	98,31
Desj.	Eurofins Env.	Analyse eau usée	189,71
Desj.	SPA Estrie	Service juin	88,06
Desj.	Visa DG	Papeterie,CSLE,droit barrage	584,64
Desj.	Cooptel	Internet et téléphone bureau	152,85
Desj.	Goliath	Affiches sentier + CPIK	195,76
Desj.	Hydro-Québec	Électricité garage	32,37
Desj.	Caisse Desjardins	Chèque sans provision	432,69
Desj.	Bell Canada	Télémetrie	220,68
Desj.	Gaudreau	Collecte et tonnage mai 2023	792,50
Desj.	In-fo.ca	Installation routeur	266,95
Desj.	Village Kingsbury	Paye Mathis	365,05
Desj.	Village Kingsbury	Paye Mathis	352,49
Desj.	Village Kingsbury	Paye élus et employés	5 446,46
Desj.	Tech-nic	Licences Microsoft	197,37
Desj.	SPA Estrie	Service février 2023	88,06
Desj.	Journal ardoise	Édition été 2023	59,76
Desj.	Remise Gouv.	Remise Fed et Prov	2 217,00
Desj.	Bell mobilité	Cellulaire Michel Mailhot	69,51
8374	Hydro-Québec	Toilette loisirs	38,35
		Éclairage rue	154,54
		Réservoir eau	118,25
		Bâtisse patinoire	140,39
		Salle municipale	368,88
		Réservoir eau	308,52
		Pompe égout Ormes	359,04
		Station égout Rockland	560,79
8375	Martha Hervieux	Remb. congrès FQM	1086,51
Total			15 412,33

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain, d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois de juin 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus Desjardins	Du 1 ^{er} au 30 juin 2023	
Dépôt	CPIK assurance + salle	16 639,43
Dépôt	Taxes 2022	800,00
Dépôt	Péréquation	5 760,00
Dépôt	Taxes 2023	1 486,87
Total		24 686,3

Revenus CIBC	Du 1 ^{er} au 30 juin 2023	
Dépôt		0,00
Total		

Soldes des comptes bancaires au 30 juin 2023

CIBC	393 691,50
Desjardins	137 763,85
Total des liquidités CIBC et Desjardins au 30 juin 2023	531 455,35

Chèques non encaissés, argent mis de côté au 30 juin 2023

Chèques	3 755,66
Argent mis de côté	190 000,00
Total des liquidités CIBC et Desjardins au 30 juin 2023	193 755,66

6. Suivis

a. Taxes en souffrance

La municipalité a récupéré un montant de 800,00\$ en juin 2023. Il reste moins de 2 600\$ à recevoir pour les années précédentes. Pour les deux premiers versements de 2023, il y a 9 retardataires pour le moment.

Il y a un propriétaire récalcitrant qui n'a pas payé la totalité de 2022 et donc 0\$ de 2023, qui ne donne pas signe de vie malgré les lettres envoyées. Le dernier avis sera envoyé en lettre recommandé. Il faut prévoir qu'au conseil d'août une résolution sera prise pour l'envoyer en vente pour taxes.

b. Internet municipalité

L'installation du nouveau routeur et des nouvelles connexions internet a été faite le 5 juin 2023. Un technicien de Cooptel est venu le 3 juillet voir l'installation pour corriger un problème, mais il ne peut rien faire. La nouvelle solution est d'installer une switch au routeur du CPIK, ce qui ne touche pas à la programmation du routeur du CPIK et qui règle les problèmes que rencontre la municipalité avec le rôle en ligne qui ne fonctionne pas.

c. Arbres

Les arbres qui étaient à donner ont tous été distribués lors de la première journée de la vente de bric-à-brac de la municipalité.

d. COGESAF

Le COGESAF est venu passer la journée du 1^{er} juillet au débarcadère de la municipalité, pour faire de la sensibilisation sur les espèces envahissantes. Sur 36 personnes rencontrées, 6 personnes ont refusé de laver leur embarcation pour différentes raisons. Les techniciens se sont promenés et ont découvert de la Myriophylle à épis au bord du débarcadère. La directrice générale attend la réponse du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), pour avoir une affiche de sensibilisation avec l'image de la Myriophylle à épis.

e. Ménage

Une dame pour le ménage était pour venir faire le grand ménage de la salle communautaire. Elle a annulé à la dernière minute et ne fait pas des ménages sporadiques. Mais le ménage a été fait par notre employé d'été.

f. Livres

M. André Bombardier est d'accord de faire don de l'argent pour la réimpression de 300 livres du 125e. La commande a été donnée à l'imprimeur.

g. Audit 2020

La municipalité devrait recevoir les papiers cette semaine, la directrice générale a appelé le 28 juin et M. Réal Lamarche a confirmé l'envoi des papiers dans la semaine du 3 juillet.

7. Correspondances

a. Salle communautaire

La situation où une personne a pris la salle sans l'avoir demandé est réglé. Cette personne a été avertie par la directrice générale.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Zone de 30km/h

2023-07-04

La directrice générale a participé à un appel zoom le 22 juin avec le MTQ.

Attendu que la demande de prolonger la zone de 30km du 397 Principale au 467 rue Principale est acceptée par le MTQ.

Attendu que le MTQ fait la demande d'ajouter le reste de la zone de 50km après le 467 Principale à la zone de 60km

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard,

D'accepter la proposition à l'unanimité.

8.2 Résolution CAUCA

2023-07-05

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Myriam Baum et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

De donner le contrat à CAUCA selon les termes et modalités envoyés par courriel. (doc 21 pages)

9. TRANSPORT (VOIRIE)

9.1 Emploi étudiant

2023-07-06

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite du travail de Mathis Poisson Morneau

ATTENDU QUE la municipalité a des travaux ponctuels comme de la peinture, ménages ou autres à faire au courant de l'année.

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Pierre Bail et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

D'engager Mathis Poisson Morneau au salaire minimum (15,25\$) pour les travaux ponctuels de la municipalité

2023-07-07

9.2 Contrat ponceau chemin Valley

L'ouverture des appels d'offres ayant été faite devant public le 8 juin, la municipalité doit déterminer le soumissionnaire choisi.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 6 soumissions.

ATTENDU QUE la compagnie Excavation L.G. inc. est le moins chère.

ATTENDU QUE à la suite de l'analyse de la compagnie EXP engagée pour la gestion du projet, il est suggéré de prendre le plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Myriam Baum et adopté à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre d'Excavation L.G. inc.

2023-07-08

9.3 Contrat Virée rue des Ormes

ATTENDU QUE la municipalité veut faire une virée sur la rue des Ormes
ATTENDU QUE la directrice générale a reçu une soumission de l'excavateur Éric Beaugard, que M. Kenneth Comeau se désiste pour les travaux de la municipalité pour cet été.

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

D'aller de l'avant avec M. Éric Beaugard

2023-07-09

9.4 Contrat patinoire

ATTENDU QUE le comité parc veut rendre l'espace de la patinoire utilisable 4 saisons.

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues.

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Claire Morazain

De retenir les services de l'excavateur M. Éric Beaugard pour faire les travaux au coût de 7434\$

QU'une demande de 7000\$ au Fonds de développement du territoire soit faite pour payer les dépenses rattachées.

QUE pour cette année la suggestion de mettre une dalle de béton comme fond de patinoire est exclue.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Passerelle du barrage

Il y a des planches à changer sur la passerelle du barrage, le conseiller Marc Saumier nous informe qu'elles seront changées le 5 juillet. Étant donné qu'il en coûte une centaine de dollars chaque année, il en reviendrait moins coûteux à la longue de remplacer le bois par du caillebotis. Le CPIK est au courant, mais a d'autres priorités en ce moment.

2023-07-10

11.2 Drapeaux et mâts

Le prix de départ d'un mât est de 1028\$. Un mât avec poulie débute à 1791,75\$. Il faut aussi tenir compte de la livraison de Saint-Hyacinthe et de l'installation.

Un support mural avec hampe inclinée débute à 312,75\$, et c'est la municipalité qui doit l'installer.

Le support de toit débute à 724,75\$. Le gros désavantage est la base de béton de 37 livres qui doit être montée sur le toit. C'est aussi la municipalité qui doit l'installer.

La municipalité doit prévoir 2 à 3 drapeaux par année pour les changer quand ils sont brisés. Les drapeaux du Québec et du Canada sont au coût de 44,25\$ chacun et les drapeaux personnalisés sont au coût de 102,75\$ CH pour l'achat groupé de 3 drapeaux et 81\$ CH pour l'achat groupé de 5 drapeaux.

La municipalité a l'obligation d'avoir le drapeau du Québec. Avec l'entente faite avec le bureau de poste, la municipalité a l'obligation d'avoir le drapeau du Canada. Il n'y a aucune loi sur la hauteur des drapeaux, qu'un soit plus haut que l'autre. Par contre s'il y a les 3 drapeaux, il y a l'obligation d'avoir celui du Québec au centre. Il est impossible d'avoir deux drapeaux sur le même mât, car une fois au vent c'est trop dangereux.

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu les prix et les explications.

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard et adopté à l'unanimité des conseillers présents

DE retenir l'option de 2 supports muraux, 2 drapeaux du Québec et 2 drapeaux du Canada.

Qu'au lieu d'un drapeau à l'effigie de la municipalité, celle-ci soit identifiée par une affiche dans la vitrine du bureau municipal.

2023-07-11

11.3 Refuge

La municipalité a eu une rencontre le 7 juin avec CNC et Sentiers de l'Estrie. Le refuge appartient à la municipalité et le terrain sur lequel il est aussi. Alors, il est de la responsabilité de la municipalité pour la suite des choses.

ATTENDU QUE le refuge ne sert plus depuis plus d'un an
Attendu qu'il y a beaucoup de bois coupé qui laisse croire qu'on peut faire un feu de camp

ATTENDU QUE même s'il est condamné, il est facile d'y entrer

ATTENDU QU'il cause des inquiétudes au village.

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

De démolir le refuge.

De demander l'aide des Sentiers de l'Estrie et CNC en fournissant de leurs bénévoles, pour aider entre autres à transporter les matériaux et bois de l'autre côté de la rive.

2023-07-12

11.4 Demande de modification des activités reconnues comme activité de compostage domestique par le MELCCFP

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, la redevance payable 2023, sera basée d'une part selon la performance territoriale (25%) et d'une part selon la gestion des matières organiques (75%);

ATTENDU QUE l'objectif du Programme de la distribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles est d'inciter les municipalités à contribuer à la réduction de l'élimination des matières résiduelles résidentielles et ICI sur leur territoire;

ATTENDU QUE pour avoir accès à l'enveloppe complète des redevances, les municipalités de moins de cinq mille (5 000) habitants qui n'ont pas implanté de collecte des matières organiques, doivent avoir en place des équipements de compostage domestique ou communautaire qui respecte les lignes directrices, pour l'encadrement des activités de compostage;

ATTENDU QUE le cadre normatif du programme ne reconnaît pas les activités suivantes comme du compostage domestique :

- Les matières organiques déposées dans une fosse à purin;
- Les matières organiques données aux animaux d'élevage;
- Les matières organiques compostées de façon non structurée;

ATTENDU QUE ces trois (3) activités permettent de détourner les matières organiques de l'enfouissement et ne génèrent pas de nuisances en milieu rural;

ATTENDU QUE des municipalités seront pénalisées par le fait que ces activités de compostage ne sont pas reconnues par le MELCCFP;

ATTENDU QUE ces activités de compostage sont fréquemment pratiquées par les citoyens habitant en milieu rural;

ATTENDU QUE les municipalités pratiquant le compostage domestique doivent faire un inventaire initial permettant de valider le nombre de composteurs déjà en place et la liste doit minimalement contenir les noms, les adresses et le type de composteur incluant l'année d'achat;

ATTENDU QUE les municipalités qui pratiquent le compostage domestique doivent en faire un inventaire chaque année afin de déclarer le nombre de composteurs toujours sur leur territoire et que le 70% de desserte des unités d'occupation est atteint;

ATTENDU QUE cet inventaire annuel n'est pas requis pour les municipalités offrant un bac brun pour la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE les municipalités rurales ont une grande superficie ou l'agriculture est l'activité la plus répandue, que la majeure partie des citoyens ont des terrains suffisamment grands et pratiquent déjà le compostage domestique;

ATTENDU QUE le camionnage occasionné par la collecte des bacs en milieu rural est une source de pollution;

ATTENDU QU'au Québec, plus de 43% de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent des transports;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Myriam Baum et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la demande de la municipalité du Village de Kingsbury visant la modification des activités reconnues comme activité de compostage domestique par le MELCCFP en sa résolution 2023-07-12;

Et demande au MELCCFP de reconnaître les activités suivantes comme des activités de compostage, pour les municipalités de moins de cinq mille (5 000) habitants, qui ont implanté un programme de compostage domestique sur leur territoire :

- Les matières organiques déposées dans une fosse à purin;
- Les matières organiques données aux animaux d'élevage;
- Les matières organiques compostées de façon non structurée;

Et demande au MELCCFP d'éliminer l'obligation de procéder à un inventaire annuel aux municipalités de moins de cinq mille (5 000) habitants qui ont implanté le compostage domestique sur leur territoire et qui ont mis en place des équipements de compostage domestique pour un minimum de 70% des unités d'occupation;

Et qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charette, au député provincial de la circonscription de Richmond, Monsieur André Bachand, à la FQM, à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités d'Ulverton, Maricourt et Canton de Melbourne

Document fait par le Canton de Melbourne, avec appui d'Ulverton

11.5 Entretien terrain

2023-07-15

ATTENDU QUE Mathis Poisson Morneau n'est pas intéressé à faire plus de 35 heures par semaine.

ATTENDU QU'Éloi Provost n'a pas démontré d'intérêt pour venir faire une partie du jardinage cet été.

ATTENDU QUE la municipalité veut regarder pour un autre jeune cet été pour faire l'entretien ménagé.

Il est proposé par Marc Saumier, appuyé par Suzanne Bédard et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

D'embaucher Antoine Morneau à un maximum de 32 heures par semaine pendant 3 semaines au salaire minimum (15,25\$), pour faire le jardinage du parc.
Que cette dépense soit prise du 2 000\$ prévu au budget pour M. Éloi Provost.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Salon de la lutherie

Une proposition a été lancée pour offrir un don aux organisateurs du Salon de la lutherie.

ATTENDU QUE le premier Salon de la lutherie de Kingsbury aura lieu cette année.

ATTENDU QUE tout est offert gratuitement à toute personne qui veut venir. Il est proposé par _____, appuyé par _____, adopté à l'unanimité des conseillers présents.

De donner un montant de _____ aux organisateurs du Salon.

En attente d'une demande officielle par les organisateurs.

2023-07-13

12.2 Corporation du Pays de l'ardoise

M. Laurent Frey est venu présenter les différents projets de la Corporation du Pays de l'Ardoise. Il y aurait 140 enfants environ qui ont participé aux activités de cirque l'an dernier. Il est difficile de dire combien étaient de la municipalité. Le conseil a demandé de trouver une façon de faire pour essayer d'avoir une meilleure idée de la participation des citoyens à ces activités.

La Corporation du Pays de l'ardoise demande 0,80\$ par habitant pour la carte de membre à la corporation, pour le bureau touristique et les activités organisées.

- Pour l'après-midi Cirque, on demande 200\$ et 100\$ est prévu au budget 2023;
- Pour la boîte à piano public à Richmond, on demande 50\$.
- Pour le projet d'achat de 14 tentes multi-usages, on demande 100\$. Ces tentes pourront être prêtées aux municipalités et organismes au coût de 20\$ par tente par la suite.

ATTENDU QUE la municipalité a budgété pour 2023 un montant de 170\$. **Il est proposé** par la conseillère Claire Morazain, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

De payer le 0,80\$ par habitant pour la carte de membre et le reste du 170\$ pourra être utilisé à l'endroit voulu par la Corporation du Pays de l'ardoise.

13. AUTRES

13.1 MRC du VSF

a. Comité vélo/ Projet Signature

Une nouvelle carte des sentiers va voir le jour. Le but de la MRC est de connecter les 18 municipalités ensemble par les pistes cyclables.

13.2 Varia

a. Décès M. Gilles Boisvert

Suite au décès de M. Gilles Boisvert, il est demandé par la mairesse, Martha Hervieux, d'avoir un protocole pour souligner le support de la municipalité lors du décès d'un citoyen. Il est décidé qu'une lettre de sympathie sera envoyée à la veuve, Mme Marie-Berthe Boisvert, mais la suggestion de faire un don à la Société du Cancer est refusée.

13.3 Rapport des comités

a. Comité 3000\$

Rencontre à prévoir

Le conseiller Marc Saumier vendra deux portes à la municipalité au coût de 50\$.

b. Comité terrain de jeux

Le 11 juillet 2023, une rencontre avec le CSLE est prévue pour parler de la nouvelle subvention possible pour les parcs.

Une réunion avec le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie aura lieu en août pour voir l'accompagnement possible pour le montage financier.

c. Comité sécurité civile

Rencontre à venir

2023-07-14

d. Comité Gestion des eaux pluviales

M. Michel Mailhot accepte d'être consulté, mais refuse de faire partie du comité.

ATTENDU QUE lors d'un précédent conseil, il avait été décidé d'aller avec la suggestion du MTQ de prolonger le pluvial le long de la rue Principale et de se rendre au regard pluvial dans le parc.

ATTENDU QU'avec la visite d'un excavateur, la municipalité a découvert que si la municipalité creuse le chemin du Moulin pour poser le ponceau, il est fort possible de toucher une canalisation d'eau potable.

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

D'informer le MTQ que la municipalité change d'idée et choisit plutôt l'option que le MTQ prenne tout en charge et recreuse le fossé sur la parcelle de terrain de Bombardier.

e. CPIK

Le conseiller Marc Saumier informe le conseil qu'une caméra sera installée par le CPIK, mais il ne connaît pas encore l'endroit.

14. Deuxième période de questions (10 minutes)

2023-07-16

15. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Myriam Baum, que la présente séance soit levée à 9h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Martha Hervieux,
Mairesse

Chantal Coutu,
Directrice générale et greffière-trésorière